



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat
Direction des Examens et Concours
Bureau DEC 3

Jean-Pierre GHOMMIDH
Responsable de bureau
DEC3

Affaire suivie par :
Nadjet MEBARKI
Gestionnaire DNB / BIMER
Tél : 05 36 25 76 77
Mél : nadjet.mebarki@ac-toulouse.fr

Katia MARTY
Responsable de pôle DEC3 DNB
Tél : 05 36 25 70 37
Mél : katia.marty@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le **26 JAN. 2024**

Le recteur de l'académie de Toulouse
à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement des lycées publics et privés
sous contrat

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement des collèges publics et privés
sous contrat

Objet : Inscription à l'examen du brevet d'initiation à la mer (BIMER) – Session 2024

Références : [Note de service du 29 novembre 2023 \(BOEN n°48 du 21 décembre 2023\)](#)

[Arrêté du 21 septembre 2020 relatif au brevet d'initiation à la mer \(BIMER\)](#)

1. Calendrier de session

J'attire votre attention sur le calendrier académique précisé ci-après qui tient compte du calendrier national.

Inscriptions au brevet d'initiation à la mer - session 2024
Du mercredi 31 janvier 2024 au mercredi 13 mars 2024
Épreuve écrite du BIMER – 2h
Mercredi 22 mai 2024 de 14h à 16h
Correction des copies
Correction dématérialisée
Délibération du jury
Lundi 17 juin 2024⁽¹⁾
Publication des résultats
Mardi 18 juin 2024⁽¹⁾

(1) Dates prévisionnelles sous réserve de modification



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2. Modalités d'inscription

J'attire votre attention sur le fait que l'examen du BIMER est ouvert aux candidats scolaires qui ont suivi une formation d'une durée minimale de 40 heures à laquelle peut s'ajouter un temps consacré à des expérimentations ou du temps d'observation en milieu professionnel.

Il vous appartient de vous assurer de cette condition avant de demander l'inscription de vos élèves.

Je précise que les candidats doivent être inscrits à l'examen par leur établissement de scolarisation. Il n'est pas possible de s'inscrire en candidat libre.

Pour ce faire, je vous invite, dès réception de la présente circulaire et durant la période susmentionnée, à signaler par courriel adressé à : nadjet.mebarki@ac-toulouse.fr et dec3dnb@ac-toulouse.fr les situations de vos candidats.

L'accès à l'application Cyclades vous sera alors ouvert pour vous permettre de procéder à leur inscription.

Par ailleurs, je vous informe que les textes et informations relatifs au BIMER et à l'examen du certificat d'aptitude à l'enseignement d'initiation à la mer (CAEiMER) sont consultables sur le site de l'académie de Toulouse à l'adresse ci-dessous :

<http://www.ac-toulouse.fr/cid74033/bia-caea.html>.

Suite à la phase d'inscription, le chef d'établissement procède à l'édition des confirmations d'inscription. Celles-ci doivent être vérifiées (plus particulièrement concernant l'état civil) et signées par les représentants légaux ou par les candidats, si ces derniers sont majeurs.

Afin d'éviter des rectifications tardives, il est important que les élèves et leurs familles disposent, avant la clôture des inscriptions, d'un délai de vérification suffisant. Aussi, je vous invite à procéder aux inscriptions le plus rapidement possible, dès l'ouverture de l'application.

Les confirmations d'inscription devront être conservées dans l'établissement **pendant deux ans**.

Aucune inscription hors délai ne sera acceptée.

3. Candidats en situation de handicap

Le chef d'établissement devra communiquer les noms et prénoms des élèves à la direction des examens et concours (DEC3DNB) le plus tôt possible à l'attention de Nadjet MEBARKI (nadjet.mebarki@ac-toulouse.fr), en particulier pour les élèves ayant besoin de sujets adaptés.

Je vous demande de porter une attention particulière à ces instructions et de saisir sans délai mes services de toute difficulté que vous seriez amenés à rencontrer.

Pour le Recteur et par délégation,
Pour le Secrétaire Général empêché,
Le Directeur des Examens et Concours


Laurent GINESTET